

Par ailleurs, si l'on considère le problème du point de vue humain, il semble que les personnes qui sont incapables de trouver du travail à plein temps et qui ne peuvent travailler qu'à temps partiel ont bien moins d'argent que les travailleurs à plein temps.

Je tiens à signaler également qu'une bonne partie des travailleurs à temps partiel sont des femmes et des jeunes gens et qu'ils sont généralement les derniers engagés et les premiers congédiés. Beaucoup de femmes qui n'ont jamais travaillé ou qui ont des enfants chez elles ne peuvent pas travailler autrement qu'à temps partiel. Elles doivent travailler pour survivre. Il y a dans ma circonscription bien des femmes qui élèvent seules leurs enfants et qui dépendent de l'assistance sociale depuis plusieurs années parce qu'elles n'ont pas le choix quand elles ont des enfants en bas âge. La première fois qu'elles cherchent du travail, elles ne peuvent trouver qu'un emploi à temps partiel. Elles ont encore de la chance quand elles arrivent à décrocher un emploi. Alors, elles peuvent bien avoir droit aux prestations d'assurance-chômage? C'est extrêmement important, et j'espère que les représentants du sexe opposé m'écouteront car il est très difficile pour bien des femmes qui n'ont pas beaucoup d'expérience d'acquérir la confiance et les aptitudes nécessaires et de trouver l'occasion de se remettre à travailler.

● (1620)

Puisqu'il est question du travail à temps partiel, j'aimerais insister pour que ces travailleurs soient payés au tarif syndical. Il n'y a pas de raison pour que les femmes et les jeunes soient exploités, qu'ils reçoivent un salaire inférieur au tarif syndical, simplement parce qu'ils ne peuvent trouver du travail à temps plein. Dans ma circonscription, les travailleurs suivants ne sont occupés qu'une partie de l'année: les ouvriers du bâtiment, les peintres d'extérieur, et j'en connais beaucoup personnellement, les vendeurs et vendeuses, dont beaucoup sont des femmes et des jeunes qui ne peuvent trouver que des emplois à temps partiel. Certains jeunes ont la chance, si l'on peut appeler ça de la chance, de travailler chez McDonald, par exemple, comme plongeurs ou de faire un travail pareil pendant une certaine période.

Ces gens-là paient de l'assurance-chômage. Pourquoi ne devraient-ils pas retirer des prestations? Il y a aussi les travailleurs agricoles, les nombreux travailleurs saisonniers à cette époque de l'année. Les pêcheurs sont durement touchés cette année à cause du manque d'heures et de jours de pêche et du grave problème occasionné par la diminution des stocks de poissons.

En période de chômage élevé, et malheureusement il augmente d'année en année plutôt que de diminuer, les emplois à temps partiel revêtent une importance particulière. En réalité, c'est le seul genre d'emplois que bien des gens peuvent trouver. Bien sûr, c'est encore préférable au bien-être social auquel beaucoup sont réduits. Cependant, la plupart des assistés sociaux, et j'en connais passablement, préféreraient de beaucoup travailler. Ils pourraient songer à accepter un emploi à temps partiel rémunéré convenablement s'ils avaient droit à des prestations d'assurance-chômage une fois ces emplois ter-

Assurance-chômage—Loi

minés. En ce qui concerne le bill C-3, j'espère que le ministre va examiner de nouveau toute la question de la garantie accordée aux employés à temps partiel et aux travailleurs saisonniers et qu'il fera en sorte qu'ils aient droit à l'assurance-chômage comme de juste.

J'aimerais aussi mentionner un deuxième groupe, et là encore, ce sont les femmes qui sont en cause. Je veux parler ici des conjoints qui travaillent avec leurs compagnon ou compagne ou associés, qu'ils soient maris ou femmes, et qui n'ont pas droit à l'assurance-chômage. Prenez le cas de cinq pêcheuses qui ont eu une expérience très pénible mais intéressante lorsqu'elles ont voulu défendre leur droit aux prestations d'assurance-chômage.

Appuyées par leur syndicat en Colombie-Britannique, ces cinq pêcheuses ont voulu faire reconnaître leur droit aux prestations d'assurance-chômage en 1979. Il s'agit de femmes qui vont en mer avec leur époux quelle que soit la température. Elles travaillent très fort comme partenaires égales sur les bateaux de pêche. On leur avait refusé le droit à l'assurance-chômage et elles l'ont réclamé devant les tribunaux.

Il est intéressant de noter que ces femmes ont eu gain de cause la première fois. On a reconnu leur droit à l'assurance-chômage en leur propre nom en tant que personnes travaillant dur sur des bateaux de pêche. Qu'est-il arrivé? Le même organisme qui aurait dû chercher à protéger ces droits et s'assurer que ces femmes aient droit aux prestations a contesté cette décision juridique. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) est également le ministre responsable de la situation de la femme et c'est assez curieux. Son ministère a contesté cette question juridique de nouveau devant les tribunaux en prétendant, en somme, que ces femmes ne devraient pas avoir droit à l'assurance-chômage.

Nous nous intéressons beaucoup aux pêcheuses et aux femmes de commerçants qui travaillent avec leur époux. Nous savons que les conservateurs d'abord, puis plus récemment, les libéraux, avaient introduit des exemptions fiscales pour les épouses qui travaillent avec leur époux. Pourquoi n'auraient-elles pas droit aux prestations d'assurance-chômage si elles travaillent comme partenaires égales dans un commerce familial, y compris celui de la pêche? Nous devrions nous assurer que les définitions dans la loi tiennent compte de ces travailleuses et qu'on ne leur refuse pas leur dû.

Enfin, j'aimerais parler de la déclaration scandaleuse entendue les 18 et 19 juin derniers dans la Chambre dont a parlé le *Sun* de Vancouver. Elle a été faite par l'ancien ministre libéral de la Main-d'œuvre, l'honorable député de Lincoln. D'après la réaction dans ma circonscription, la déclaration a choqué et scandalisé. C'est une atteinte à l'honorable député lorsqu'il était ministre. Je vais citer trois ou quatre paragraphes du numéro du *Sun* de Vancouver daté du 20 juin. En voici la manchette: «Mackasey annonce un vieux programme d'assurance-chômage pour les sans-emploi. Je cite le passage:

L'ancien ministre libéral de la Main-d'œuvre, Bryce Mackasey, a révélé aux Communes jeudi dernier que durant les années 70 le gouvernement avait lancé une campagne pour mettre en lumière les prétendus abus du programme d'assurance-chômage, en vue de mettre un frein au versement des prestations d'assurance-chômage.